



Delai de travaux et credit d'impot

Par **fracat**, le **19/04/2010** à **15:54**

Bonjour,

.En 2009 je décide de faire changer mes fenêtres pour du double vitrage et profiter du crédit d'impôt de 45% auquel j'ai droit. je signe une commande avec un délai de 8 a 10 semaine qui court jusqu'au 26 décembre 2009. L'artisan ne respecte pas le délai et installe le matériel en janvier 2010. mais malheureusement les règles ont changés en début d'année et le crédit d'impôt n'est plus que de 15 %. un recours est il possible? merci d'avance.